

C'est d'actualité

Comparateurs en ligne : de nouvelles obligations à partir du 1^{er} juillet 2016

Avant de faire des achats en ligne ou dans les commerces physiques, les consommateurs ont de plus en plus recours aux sites comparateurs.

Or, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (Dgcrf) constate régulièrement que les informations affichées sur ces sites sont incomplètes, voire inexactes.

Afin d'améliorer la qualité de ce service, un décret publié au Journal officiel du 24 avril 2016 impose aux sites comparateurs en ligne une obligation d'information loyale, claire et transparente.



Les consommateurs seront donc informés sur :

- Les critères de classement des offres de biens et de services.
 - Les conditions dans lesquelles ils référencent ces offres.
 - Leurs relations contractuelles ou leurs liens financiers avec les professionnels dont ils comparent les biens ou les services.
 - Le caractère exhaustif ou non des offres de biens ou de services comparées.
 - Le nombre de sites ou d'entreprises référencés.
 - La périodicité et la méthode d'actualisation des offres comparées.
- Les caractéristiques essentielles et les



prix et les éventuelles garanties commerciales.

De plus, les sites devront signaler le caractère publicitaire des offres référencées à titre payant et dont le classement dépend de la rémunération perçue. Enfin, toutes ces informations seront accessibles et lisibles pour les consommateurs.

n°89

Juil. / Août / Sept.

2016

La Maison de la consommation et de l'environnement vous informe

Mce Infos



Agenda

Exposition du 5 juillet au 9 septembre à la Mce
« Manger équilibré sans se prendre la tête, c'est possible ! »



Cette exposition, à destination des jeunes, permet d'aborder les sujets importants que sont l'apparence physique et les régimes, la consommation d'alcool, les boissons énergisantes...

Gratuit - Ouvert à tous
Visible aux horaires d'ouverture de la Mce.

Groupes : réservation obligatoire.
02 99 30 83 18

Nichoirs citoyens

Vous souhaitez plus de nature près de chez vous ?

Avec les Nichoirs citoyens, installez des abris sur l'espace public : arbres, murs, descentes de gouttière, lampadaires et parrainez un nichoir pour participer à offrir davantage de refuges pour les animaux en ville.

Accompagnés d'un naturaliste, vous fabriquerez et poserez un nichoir, puis veillerez sur celui-ci. Une fois par an, des temps d'échange vous permettront d'apprendre à entretenir votre nichoir et d'en savoir plus sur les espèces que vous protégez.

De plus, vous aurez la possibilité de bénéficier de formations d'éducation à l'environnement avec les associations d'environnement qui soutiennent ce projet : Bretagne Vivante, LPO et la Nature en Ville. Vous pourrez également participer aux opérations de comptage des oiseaux.

Plus d'infos : julien.chapelain@mce-info.org

Formations

• **Judi 25 et vendredi 26 août** avec Eau et Rivières de Bretagne à la Mce
Devenir sentinelle de l'environnement

• **Judi 7 septembre et vendredi 8 septembre à Quimper (29)** avec Bretagne Vivante
Mieux comprendre la problématique des espèces invasives pour limiter leur progression sur votre territoire

• **Mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 septembre > Vannes (56)** avec Bretagne Vivante
Gérer la nature / Gestion de la biodiversité

• **Judi 29 et vendredi 30 septembre à Brest** avec Bretagne Vivante
Construire une animation « petites bêtes »
Tarifs et inscriptions : Bretagne Vivante : 02 98 49 07 18 ou contact@bretagne-vivante.org
Eau et Rivières de Bretagne : 02 96 43 08 39 ou crir@eau-et-rivieres.asso.fr



Conférence

Découverte de la mycologie organisée par la Société Mycologique de Rennes
Vendredi 30 septembre à 20h à la Mce. Ouvert à tous.

Plus d'infos : societemycologiquederennes@orange.fr

Evénement

Délices de Plantes
17 et 18 septembre 2016 au parc du Pont des Arts - Centre culturel de Cesson-Sévigné

Organisé par la Société d'Horticulture d'Ille et Vilaine et la ville de Cesson-Sévigné.

Les plantes venues d'ailleurs...

Le thème 2016 est une invitation au voyage à travers le temps, par-delà les frontières et les continents. + 120 exposants sélectionnés par la Société d'Horticulture d'Ille et Vilaine, 5000 visiteurs en 2015, 15 000 m² de surface d'exposition en plein air, « Délices de Plantes » confirme sa place de plus grand salon végétal de Bretagne.



Consommation

Démarchage téléphonique

La nouvelle liste d'opposition Bloctel est entrée en vigueur au 1^{er} juin 2016.

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique (fixe et/ou mobile), inscrivez-vous sur ce dispositif entièrement gratuit et qui pose une double interdiction pour le professionnel :

- l'interdiction de vous démarcher téléphoniquement
- l'interdiction de céder à un tiers des fichiers contenant vos données téléphoniques.

Plus d'infos : bloctel.gouv.fr

édito

De l'air !

Dans la physique ancienne et dans certaines cultures encore, je suis considéré, avec le feu, l'eau et la terre comme l'un des quatre éléments constitutifs de l'Univers.

Je suis un mélange gazeux, invisible, inodore, incolore qui constitue l'atmosphère terrestre.

Je suis composé de 78% d'azote, 21% de dioxygène et 1% d'argon et de gaz rares. Je suis un élément nécessaire à la vie.

Malheureusement, je suis contaminé par de nombreux polluants (dioxyde de carbone, dioxyde de soufre, pesticides, particules fines, monoxyde de carbone...), essentiellement liés à l'activité humaine et les conséquences de cette pollution sont dramatiques sur la santé et l'environnement. Je suis devenu un enjeu majeur de santé publique.

Je fais l'objet d'une surveillance attentive (Air Breizh en Bretagne), différentes réglementations visent à améliorer ma qualité et des plans d'actions préventives et correctives sont mis en place sur les territoires.

Je ne connais pas de frontières ; je suis un bien commun à tous.

Alors l'amélioration de ma qualité est l'affaire de tous ; elle nécessite l'action de tous les secteurs d'activités professionnels mais aussi de chaque citoyen.

A Rennes, un ambitieux projet collaboratif est porté par la Ville pour sensibiliser et impliquer les habitants sur ma qualité dans la ville, pour permettre de mieux « me voir » et à travers cela rendre chacun acteur de la connaissance et de l'action, en incitant au changement et en valorisant les alternatives non polluantes, par exemple dans les déplacements.

La Mce et les associations qui la composent, déjà impliquées depuis plusieurs dizaines d'années sur les questions d'alternatives aux pesticides, les déplacements actifs, l'alimentation biologique, les méthodes de traitement des déchets, sur les produits de bricolage plus sains, par des actions de formation et de sensibilisation, ont répondu positivement à la sollicitation d'animer ce projet.

Plusieurs rendez-vous sont déjà actés pour la rentrée. Notez d'ores et déjà la date du samedi 24 septembre à la Mce, pour des animations qui s'inscriront dans le cadre de la 2^{ème} journée nationale de la qualité de l'air : visite de la station de mesure Air Breizh des Halles, balade piéton, marquage de vélos, présentation d'applications smartphones...

D'ici là, bel été à chacun, une saison souvent propice à un grand bol...d'air !

Eriqe Lepeinteur
Présidente de la Mce

faites-le savoir

Un inventaire pour recenser les actions et les supports de sensibilisation au jardinage au naturel !

Face à l'évolution réglementaire encadrant la vente des pesticides de synthèse : Loi Labbé, Ecophyto 2, Loi d'avenir agricole, Loi transition énergétique, il est nécessaire d'apporter des solutions aux particuliers en matière de jardinage sans pesticides.

La Maison de la consommation et de l'environnement, avec le soutien de la Région Bretagne et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, a réalisé un inventaire pour offrir un panel d'actions et de supports visant à sensibiliser le public (grand public, jardiniers, scolaires) à un **jardinage plus vertueux** mais aussi aux dangers des pesticides, à l'acceptation de la flore spontanée, aux changements de pratiques communales, à la biodiversité dans les jardins, à la valorisation des déchets verts et aux problèmes des plantes invasives.



Cet outil, accessible via le site jardinaunaturel.org, recense des supports d'information : livrets, expositions, fiches, jeux-mallettes, panneaux, vidéos et actions : animations, ateliers, formations, chartes, évènements et lieux.

Il a pour vocation d'aider les territoires à développer une **stratégie locale vers le «sans-pesticides»** et de favoriser la mutualisation et l'échange d'expériences entre les acteurs autour d'actions de sensibilisation.

Pour visiter l'espace dédié :
<http://www.jardinaunaturel.org/fr/actions-sensibilisation/index.php>



Pollution de l'air

Si respirer est vital... Depuis 2013, c'est aussi dangereux selon la qualité de l'air de nos villes !!

En effet, depuis 3 ans, le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé la pollution de l'air extérieur comme cancérigène pour l'homme.

L'air de nos villes et de nos campagnes est contaminé par de nombreux polluants, essentiellement liés à nos activités. L'automobile, les industries, le chauffage, l'agriculture... génèrent quantité de particules et gaz qui stagnent dans l'air que nous respirons : dioxyde de carbone, dioxyde d'azote, monoxyde de carbone, particules fines, dioxyde de soufre, ozone, composés organiques volatils, pesticides...

DOIT-ON SE RÉFUGIER CHEZ SOI POUR RESPIRER UN BON AIR ?

Hélas, non ! L'air est également pollué dans nos habitats... au travail, au cinéma, dans les centres commerciaux... quel que soit l'espace à partir du moment où il est clos.

En effet, on retrouve dans l'air intérieur des polluants absents à l'extérieur et/ou en plus grande quantité qu'à l'extérieur : formaldéhyde, composés organiques volatils ou semi-volatils, humidité, moisissures... Ces polluants sont générés à la fois par le transfert de la pollution de l'extérieur vers l'intérieur, par le bâti, l'ameublement, nos produits de ménages, de bricolage, nos chaudières, nos ordinateurs...

TOUS LES POLLUANTS, EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS IMPACTENT NOTRE SANTÉ.

Leur toxicité dépend à la fois de leur composition, leur taille, leur combinaison, de notre sensibilité et du temps auquel nous sommes exposés. Autant de facteurs sur lesquels nous n'avons que très peu de prises.

A défaut de les éradiquer complètement, du moins à court terme, il convient de les réduire drastiquement.

QUELLES MESURES ?

Des seuils de pollution de l'air à ne pas dépasser ont été fixés par les autorités.

► Pour l'air extérieur :

La réglementation évolue. Le droit européen a fixé des valeurs limites à ne pas dépasser pour plusieurs polluants extérieurs. En France, dans certaines villes, elles ne sont pas toujours respectées, comme les particules fines à Rennes. D'où l'urgence d'agir ! Par ailleurs, il n'existe toujours pas de seuil réglementaire sur la présence de pesticides dans l'air, ce que demandent des citoyens et associations.

- Au niveau national, la loi de la transition énergétique élabore un plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques couvrant tous les secteurs. Au niveau des déplacements, priorité est donnée aux transports propres, notamment à l'électro-mobilité (nouvelle forme de mobilité qui consiste à utiliser des véhicules électriques : vélos à assistance électrique, scooters, tricycles et quadricycles, automobiles, utilitaires, bus, camions) et aux déplacements actifs (marche, vélo, patins et planches à roulettes...)

- Au niveau local, des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) sont obligatoires à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires de concentration en polluants atmosphériques sont dépassées ou risquent de l'être. Sur la métropole rennaise, ce plan rassemble les informations nécessaires à l'inventaire et à l'évaluation de la qualité de l'air de la zone considérée.

Air Breizh est l'organisme en charge de la mesure de la qualité de l'air et la DREAL Bretagne (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) est l'administration qui porte ce plan.

Le PPA énumère aussi les principales mesures préventives et correctives, d'application temporaire ou permanente, pouvant être prises, pour réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique, utiliser l'énergie de manière rationnelle et atteindre les objectifs fixés par le plan.

► Pour l'air intérieur :

- Au niveau mondial, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a établi quelques valeurs guides reconnues à l'échelle européenne.

- Au niveau national, le Haut conseil de la santé publique et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ont établi des valeurs guides à ne pas dépasser pour plusieurs polluants. L'Observatoire de la qualité de l'air intérieur a même été créé par les Pouvoirs Publics pour mieux connaître cette pollution (origines, dangers) afin de proposer des mesures de prévention.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la réglementation française impose aux produits de construction et de décoration, un étiquetage qui indique, de manière simple et lisible, leur niveau d'émission en polluants volatils.



La réglementation résulte bien souvent d'un compromis entre coûts et bénéfices pour la société. La preuve avec le scandale du groupe Volkswagen qui truquait les résultats de ses tests pollution. Suite au scandale, la Commission européenne a finalement assoupli les normes d'émissions de particules fines, autorisant les constructeurs à les dépasser de 110 % par rapport aux normes précédentes !

Si l'innovation technologique à travers l'électro-mobilité, permet de réduire, voire même de supprimer les rejets de gaz, elle peut néanmoins générer de nouveaux polluants, inconus pour l'heure.



Aussi, une des solutions pour diminuer considérablement et rapidement la pollution, consiste à adopter des comportements vertueux, à grande échelle. Nos modes de vie sont inexorablement au cœur des transitions à opérer.

Pour améliorer la qualité de l'air intérieur, des gestes simples suffisent :

- Aérer. Ouvrir ses fenêtres tôt le matin, quand l'air extérieur n'est pas encore pollué.
- Réduire l'utilisation de produits dangereux et émissifs. Se repérer à l'aide de l'étiquetage des polluants volatils.
- Faire entretenir sa ventilation VMC...

Pour améliorer la qualité de l'air extérieur, diverses solutions existent :

- Le covoiturage. Partager son véhicule à plusieurs, ne serait-ce que 2-3 fois par semaine sur ses trajets domicile-travail ⁽¹⁾
- L'auto-partage. Partager un même véhicule avec d'autres personnes. On est dans la fonctionnalité et non plus dans la propriété ⁽²⁾
- Les transports en communs (bus, car, TER...), des services performants avec des voies réservées ⁽³⁾
- Les modes actifs comme le vélo, la trottinette, la marche. Des associations peuvent vous informer comme La Petite Rennes, Espace piéton ⁽⁴⁾, Rayons d'action ⁽⁴⁾
- La mise en place de pédibus pour que nos enfants aillent à l'école à pied, sans danger ⁽⁵⁾.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ⁽¹⁾ Ehop : www.ehop-covoiturage.fr
- ⁽²⁾ City roull' : www.cityroull.com
- ⁽³⁾ Bretagne TER - SNCF : www.ter.sncf.com/
- Bus département 35 : www.illenoo-services.fr/
- Bus et métro sur Rennes : www.star.fr
- ⁽⁴⁾ Associations adhérentes de la Mce : www.espacepieton.org www.rayonsdaction.org



Le Rheu à vélo : www.sites.google.com/site/lerheuvélo/home

Vélo Boulot Bravo Betton : nico.vi.perso.sfr.fr/

⁽⁵⁾ Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes : www.alec-rennes.org > rubrique collectives > observatoire des pedibus



► ► ► ► ► ► NOUVEAU PROJET À RENNES ◀ ◀ ◀ ◀ ◀ ◀ ◀ ◀

QUAND LES CITOYENS MESURENT LA POLLUTION

Né d'une volonté conjointe d'associations et de la Ville de Rennes, ce projet vise à mobiliser les habitants sur la mesure de la pollution de l'air extérieur.

En effet, des dépassements des seuils aux particules fines sont observés à Rennes, ce qui nous oblige à passer à l'action, au changement. Mais force est de constater que la problématique de la qualité de l'air extérieur n'est pas toujours bien connue, souvent sous-estimée. Pour rendre les habitants acteurs du sujet, l'idée est de les rendre **acteurs de la mesure de la pollution**.

Le projet, porté par la Ville de Rennes, a été lancé en juin, avec un **concours citoyen pour lui trouver un nom**. Après une appropriation du sujet, des **boîtiers de mesure** seront mis à disposition d'habitants, d'abord dans deux quartiers rennais, au dernier trimestre 2016, puis dans tout Rennes en 2017. Les données produites seront disponibles en « open data » sur un portail internet, c'est-à-dire à la disposition de chacun.

La Maison de la consommation et de l'environnement et ses associations animent ce projet, avec le souci de mettre les habitants au cœur du dispositif. En étant acteur de la production de données, force de propositions pour mobiliser le plus grand nombre, l'objectif *in fine* est de **faire évoluer nos pratiques** (de mobilité entre autres), afin qu'elles soient moins impactantes sur la qualité de l'air extérieur.

Plus d'informations sur www.mce-info.org/ / rubriques actualités ou www.gulliver.eu.org

